

**CHAMBRE ARBITRALE NATIONALE  
ET INTERNATIONALE DE MILAN**

Via Meravigli, 9b – 20123 Milan - Italie  
Tel: +39.2.8515.4444 / 4536 – Fax: +39.2.8515.4384  
[www.camera-arbitrale.com](http://www.camera-arbitrale.com)  
[camera.arbitrale@mi.camcom.it](mailto:camera.arbitrale@mi.camcom.it)

# **STATISTIQUES 2006**



**CAMERA  
DI COMMERCIO  
*di Milano***

---

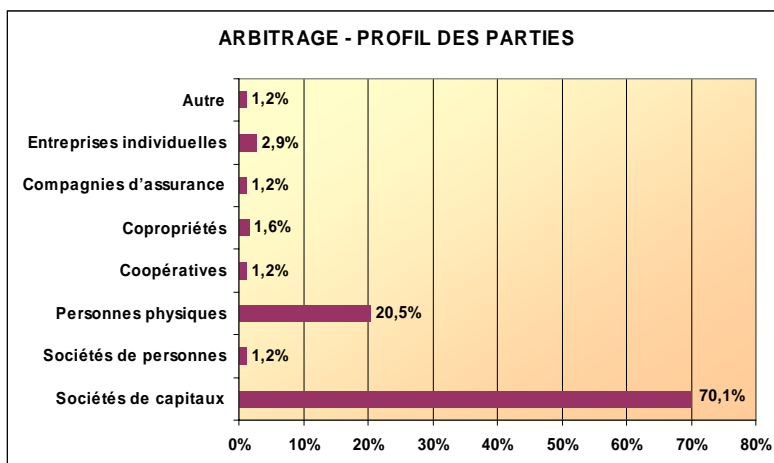
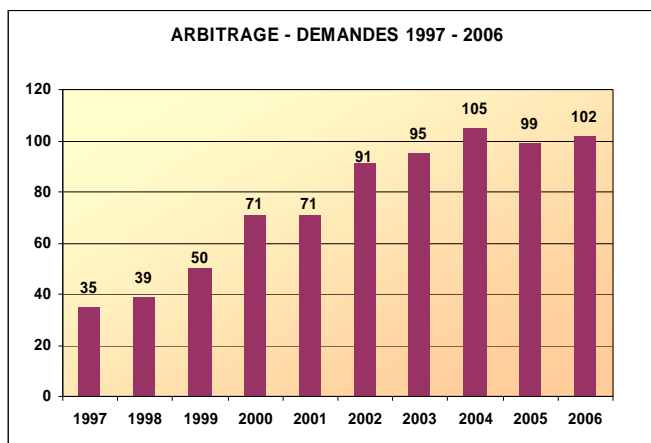
## STATISTIQUES 2006

La Chambre Arbitrale de Milan, société de droit privé dépendant de la Chambre de Commerce, met à la disposition des entreprises, des professionnels et des consommateurs, des services permettant de trouver des solutions rapides et efficaces aux conflits économiques.

En 2006, en prenant en considération les arbitrages, les demandes de nomination d'arbitres, les demandes de médiation et les demandes déposées au service de résolution en ligne des litiges, la Chambre Arbitrale a eu à connaître de **473** cas. En particulier :

### ARBITRAGE www.arbitrato.com

Toujours durant l'année 2006, **102 nouveaux cas** ont été déposés; 45 arbitrages se sont conclus par une sentence arbitrale, 41 arbitrages se sont conclus par une transaction, 13 arbitrages ont été clôturés pour défaut de paiement des frais administratifs.

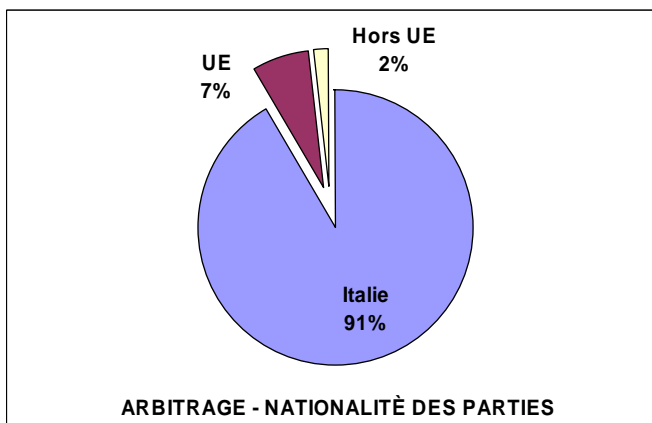


En ce qui concerne le **profil des parties** ayant recours à l'arbitrage, sur un total de 244, 70,1% (171) sont des sociétés de capitaux, 20,5 % (50) sont des personnes physiques, et le reste est représenté par d'autres parties, dans une bien moindre mesure.

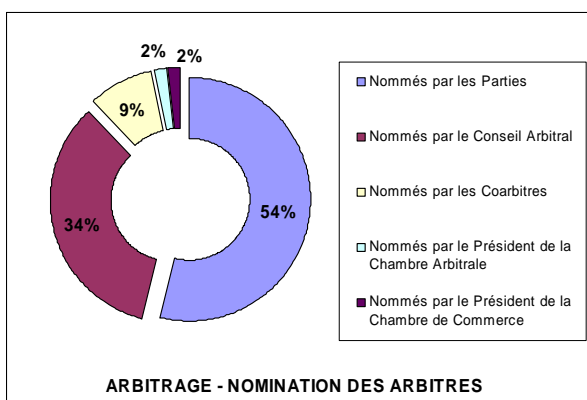
Les statistiques confirment donc que l'arbitrage est un instrument particulièrement adapté aux conflits entre entreprises.



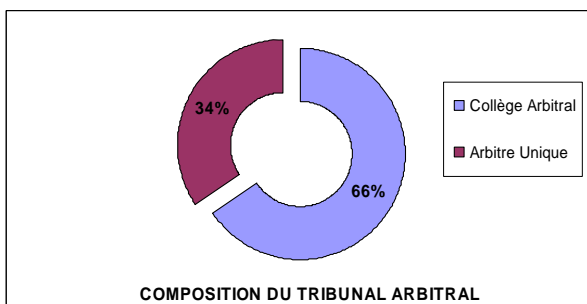
En ce qui concerne la **nationalité des parties**, 91% provenaient d'Italie, 7% des pays de l'Union Européenne, et 2% de pays hors Union Européenne, ce qui montre bien le caractère encore national des litiges soumis à notre institution. Cependant, la présence de parties étrangères (9%) est en continuelle (bien que lente) augmentation.



Pour démontrer la grande autonomie des parties dans les procédures initiées sous l'égide de la Chambre Arbitrale, sur un total de **186** arbitres, 54% (100) ont été nommés directement par les parties, 34% (64) ont été nommés directement par le Conseil Arbitral, l'organe technique dédié à cette activité, et 9% (16) ont été choisis par les coarbitres.

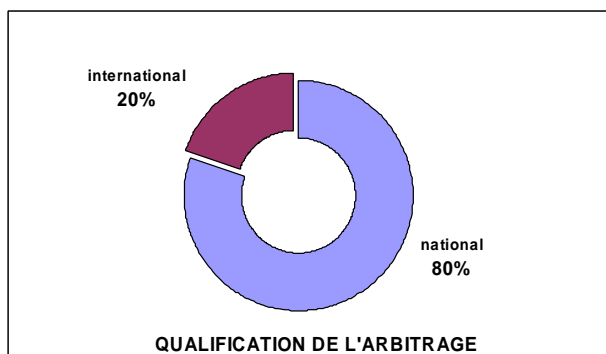


Dans quelques autres cas (6 au total), le Président de la Chambre de Commerce et le Président de la Chambre Arbitrale ont exercé leur pouvoir de nomination, en se bornant à indiquer le nom de l'arbitre, qui agira ensuite en dehors de notre règlement.

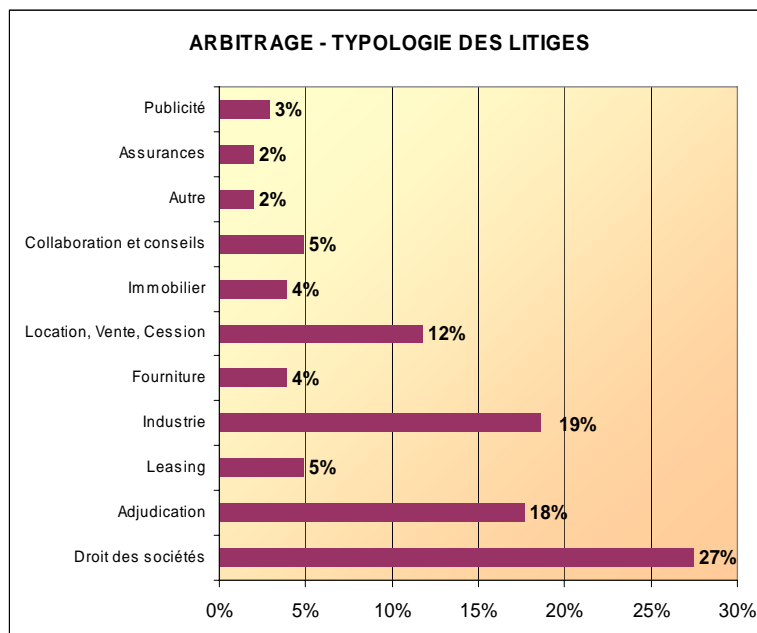


Le **collège arbitral** reste la forme la plus utilisée par rapport à l'arbitre unique (66%), même si les arbitrages avec un arbitre unique sont en continuelle augmentation, en raison de l'économie ainsi réalisée par les parties.

Le **siège de l'arbitrage** a été la ville de Milan dans la quasi totalité des cas (92%), et pour les autres le siège était situé de toute façon sur le territoire italien, même si **20% ont été qualifiés d'arbitrages internationaux** en raison d'éléments étrangers au système juridique italien.

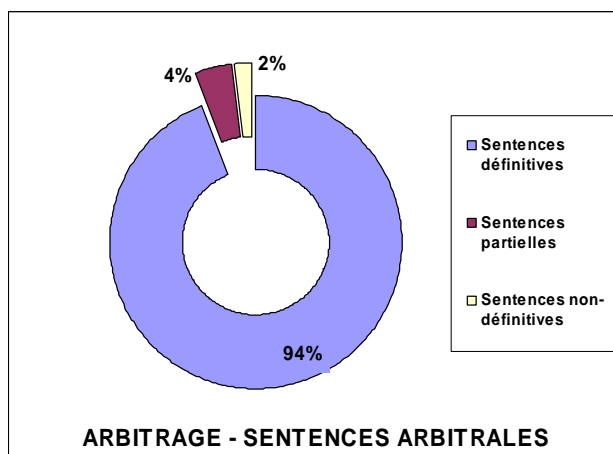


Les **domaines** les plus concernés par l'arbitrage sont l'industrie (19%), le droit des sociétés (27%) et les adjudications (18%).



Le **montant moyen** des demandes d'arbitrage déposées en 2006 a été de 11.030.084,86€. En enlevant quelques arbitrages ayant un montant particulièrement élevé, la tranche dans laquelle on retrouve le plus grand nombre d'arbitrages est celle comprise entre 50.000 et 1.000.000 d'euros.

Un chiffre très positif, et particulièrement important pour les utilisateurs, est celui de la **durée moyenne** des procédures d'arbitrage (**11,7 mois**), qui tend à diminuer en cas d'arbitrage conclu par une transaction (7,5 mois), et à augmenter légèrement en cas d'arbitrage conclu par une sentence arbitrale (15,8 mois).



En ce qui concerne les **sentences arbitrales**, 45 sentences finales ont été prononcées, 2 sentences partielles et une sentence non définitive.

L'avantage pour les parties, pour leurs avocats et pour les arbitres eux mêmes de se référer à une institution arbitrale comme la Chambre Arbitrale de Milan apparaît clairement lorsque l'on sait que la totalité (48) des projets de sentence (draft) ont été soumis au contrôle formel du Secrétariat, qui a révélé des lacunes telles que : défaut de liquidation des frais d'arbitrage, indication insuffisante ou inexistante du siège de l'arbitrage, défaut d'indication du lieu de la délibération ou de ses modalités, défaut d'indication du lieu ou de la date de la signature de la sentence arbitrale.

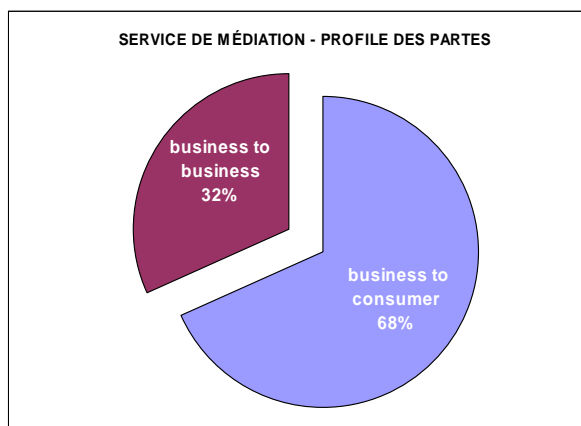
Entre la signature de la convention d'arbitrage (clause compromissoire) et l'apparition effective du conflit, il s'écoule en **moyenne 3 ans et 9 mois**.



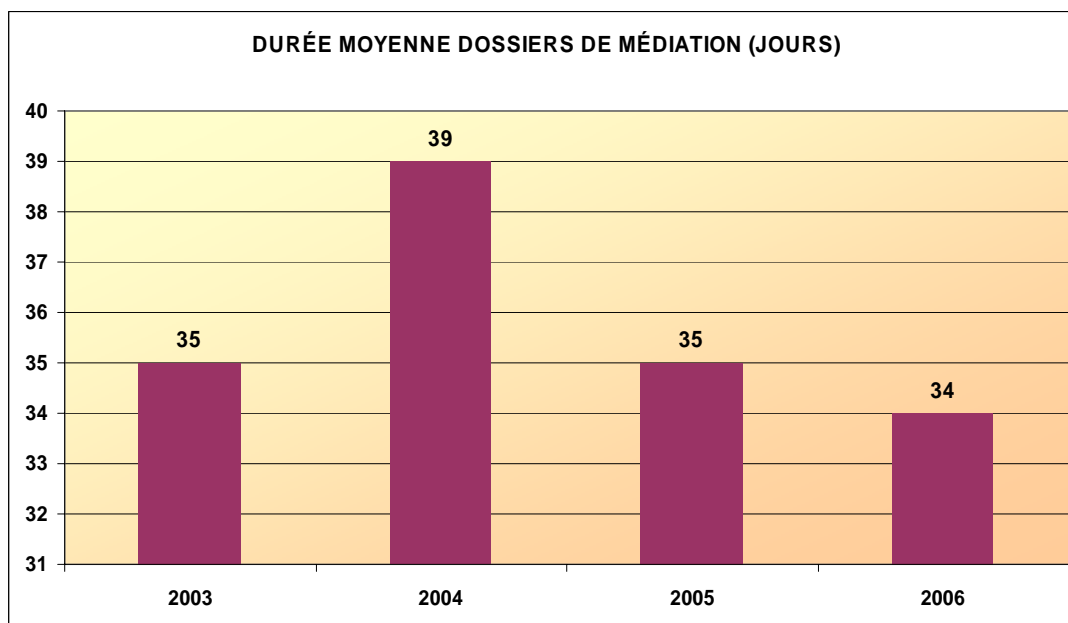
## MEDIATION

www.conciliazione.com

Au cours de l'année 2006, le nombre de demandes déposées -**320**- montre l'intérêt porté à cet instrument alternatif malléable et prometteur, largement utilisé par les **consommateurs** (219 cas) et de plus en plus apprécié des **entreprises** (101 cas).



Cet intérêt est également dû à la **durée** extrêmement contenue de la procédure de médiation, puisqu'il s'écoule en moyenne 34 jours entre le dépôt de la demande et la réunion de médiation.

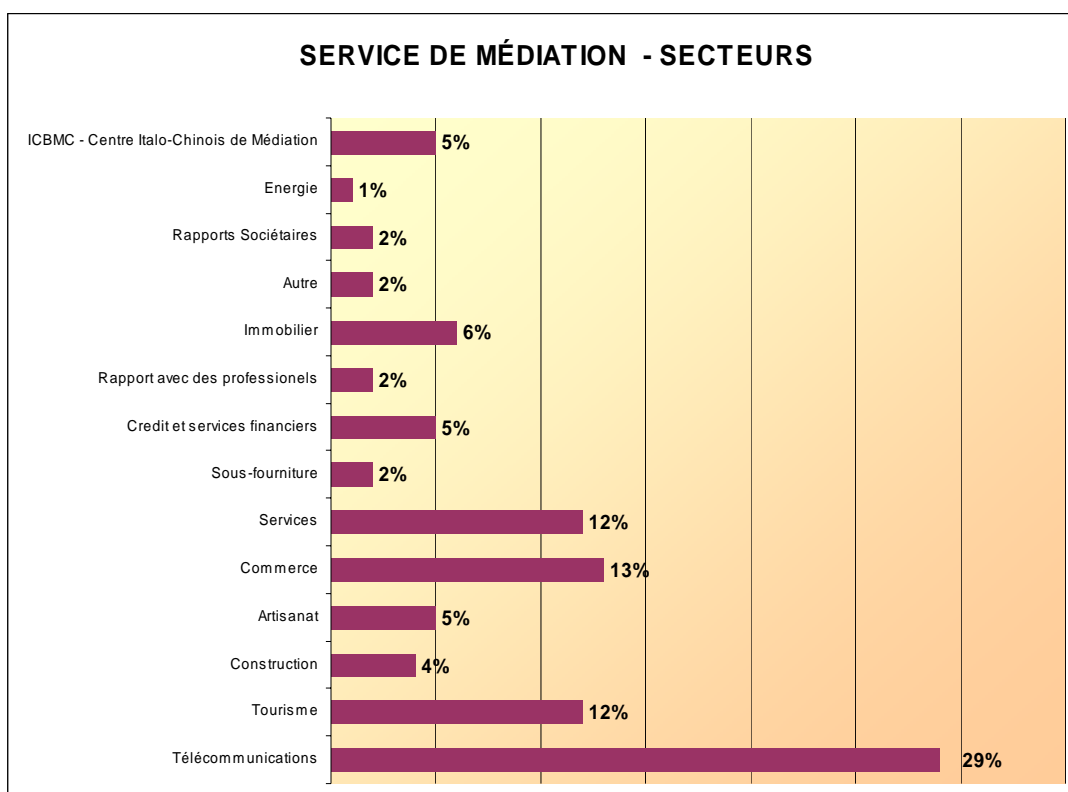
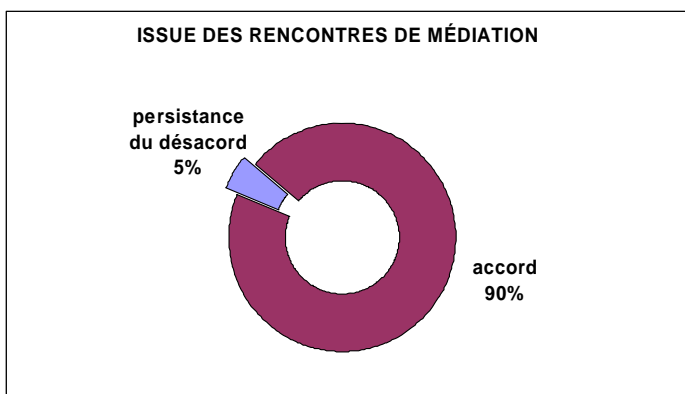


Le **montant en litige** a été multiplié par trois en 2006, avec une moyenne de 128.000€ (contre 38.000€ en 2005). Ce chiffre tombe à 20.125€ lorsque le litige implique des consommateurs, et s'élève au contraire à 364.800€ lorsque le litige survient entre deux entreprises.

Il y a eu 37 **rencontres** de médiation. Ce nombre est assez réduit par rapport au nombre de cas déposés, mais cela s'explique d'une part par le fait qu'une grande partie des 320 demandes a été déposée en fin d'année, et est donc actuellement encore en cours, et d'autre part parce qu'une partie des cas (14%) s'est résolue spontanément par un accord entre les parties avant la rencontre de médiation, accord certainement favorisé par notre intervention, mais en dehors du parcours classique.



Un autre chiffre important (et qui est la plus belle augmentation de ces 4 dernières années) est le pourcentage d'accords conclus au terme de ces 37 rencontres de médiation, puisque dans 95% des cas la rencontre s'est conclue de façon positive et les parties ont donc trouvé un accord satisfaisant pour tous. Seul un pourcentage résiduel (5%) des cas connaît une issue négative, et les parties se lèvent de la table de médiation sans avoir trouvé une solution à leur conflit.

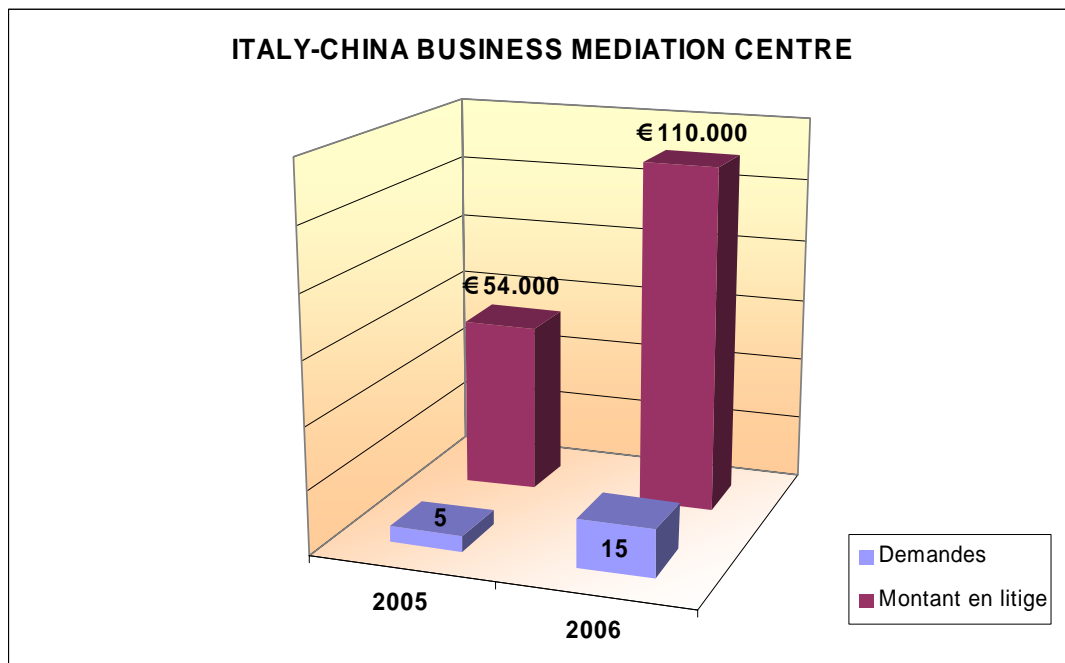


En ce qui concerne les **secteurs** concernés par la médiation, le secteur des télécommunications, suivi par celui du commerce, des services et du tourisme sont les secteurs dans lesquels la médiation trouve le plus d'application.

Tous les chiffres analysés jusqu'à maintenant tiennent compte des dossiers déposés également au **Service de Médiation de Monza**, qui a géré **56** demandes et **8** rencontres de médiation, parmi lesquelles une seule n'a pas permis aux parties de trouver un accord. Ces chiffres sont particulièrement intéressants si l'on sait que le Service de Médiation de Monza est opérationnel depuis le mois de février 2006.



Toujours en ce qui concerne la médiation, il convient de signaler également que pour sa deuxième année d'existence, l'**Italy-China Business Mediation Centre**, le Centre de médiation commerciale italo-chinois de la Chambre Arbitrale, a enregistré une nette augmentation du nombre de demandes déposées –15 en 2006- et du montant en litige, qui a doublé en 2006 pour atteindre 110.000€.



Pour 25% des demandes déposées, les rencontres de médiation ont permis aux parties de trouver un accord. Ces rencontres ont toutes eu lieu à **Pékin**, en anglais.

Dans ce secteur particulier de la médiation comme dans les autres secteurs, le nombre de cas résolus en dehors des parcours ordinaires de la médiation, se concluant donc grâce à l'intervention efficace des fonctionnaires du Service, est toujours aussi élevé (37,5%).

En ce qui concerne l'objet des litiges concernés par la médiation, on peut noter le défaut de paiement de marchandises livrées, la livraison de marchandises non conformes aux standards européens, l'interruption d'un contrat de joint venture et la contrefaçon.

Pour finir il convient de signaler la mise en place du **projet « Conciliamo »** - [www.progettoconciliamo.it](http://www.progettoconciliamo.it)-, né à l'initiative de quelques institutions, dont la Chambre Arbitrale, avec le soutien de la **Cour d'appel de Milan**, pour faciliter la connaissance et l'utilisation de la médiation de la part des citoyens, des entreprises et des professionnels.

Ce projet est géré par un comité (CISCON- Comité des Institutions pour le développement de la médiation), dont le siège provisoire se trouve au Service de Médiation de la Chambre Arbitrale de Milan.

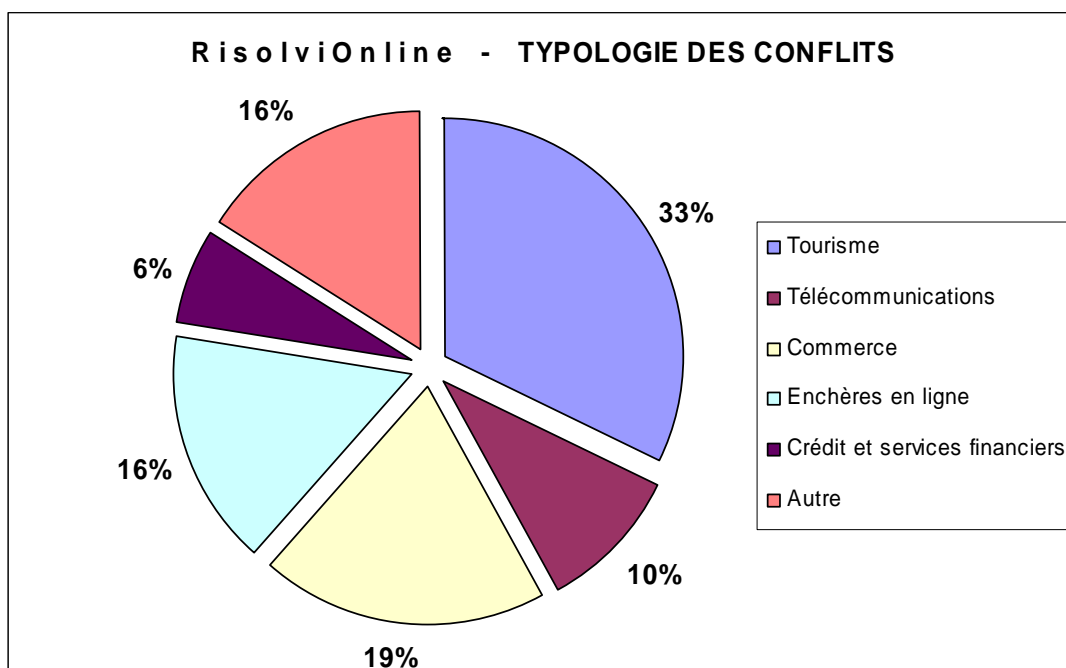


**RISOLVIONLINE**  
**www.risolvionline.com**

Le Service de Résolution en ligne des litiges de la Chambre Arbitrale a enregistré, au cours de l'année 2006, une augmentation du nombre de demandes déposées (31 contre 23 en 2005), concernant dans la plupart des cas des consommateurs.

Dans le même temps, le **montant en litige** s'est élevé en moyenne à 3.000€, contre 2.500€ en 2005.

Le nombre de rencontres de médiation n'est par contre pas très élevé (1), mais là encore, tout comme pour la médiation traditionnelle, beaucoup de cas se sont résolus en dehors du parcours traditionnel, grâce uniquement à l'intervention de l'institution.



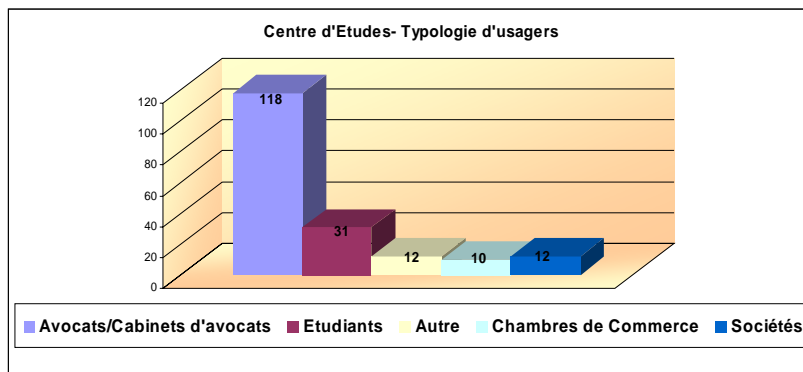
En ce qui concerne les secteurs touchés par la médiation, le tourisme et le commerce sont sans aucun doute les secteurs de prédilection des usagers.



**CENTRE D'ETUDES**  
**www.centrostudiadr.com**

Pour ceux qui souhaitent, pour diverses raisons, approfondir la matière, le Centre met à disposition un riche patrimoine documentaire relatif aux Modes Alternatifs de Règlement des Conflits, accessible après inscription à la bibliothèque du Centre.

**L'activité d'étude et de recherche** est possible dans le Centre à l'aide des principaux instruments de documentation juridique sur Cd-Rom, DVD-Rom et en ligne grâce à un ordinateur spécialement mis à disposition.



Sur l'année 2006, 202 personnes se sont inscrites dans notre **bibliothèque**, et on compte **183** nouveaux abonnements, principalement de la part de cabinets d'avocats et d'étudiants.

### ACTIVITE INTERNATIONALE

La Chambre Arbitrale a également une activité dédiée à la promotion et à l'internationalisation de ses services.

Dans ce but, ont été développés des projets spécifiques orientés vers des zones géographiques stratégiques et prioritaires du point de vue des relations internationales et du potentiel commercial : le **projet Méditerranéen** et le **projet Balkans**.

Dans ce secteur, la Chambre a enregistré en 2006 16 interventions et participations à des événements internationaux relatifs aux zones géographiques précitées.

La Chambre Arbitrale organise également des **formations** et des **événements et initiatives** de type informatif liés aux Modes Alternatifs de Règlement des Conflits.

Parmi ces événements, il convient de noter le **Cours sur l'Arbitrage**, dont c'est la 4<sup>ème</sup> édition, qui, grâce à l'intervention d'éminents spécialistes de la matière, attire des participants de toute l'Italie, et la Semaine Nationale de la Médiation, organisée sous l'égide de l'Union italienne des chambres de commerce.

Au cours de l'année 2006, il y a eu 209 initiatives et couvertures médiatiques.

Ces derniers temps, il faut également tenir compte du fait que les employés de la Chambre Arbitrale participent, en tant que rapporteurs, aussi bien au niveau national qu'international, à de nombreuses initiatives et de nombreux colloques (110 sur l'année 2006), tous dans le secteur des MARC.

Si l'on ajoute à tout cela le nombre très important de contacts (bien plus de 1000), sous forme téléphonique, électronique ou directement dans nos bureaux, avec des usagers désireux de connaître davantage nos services, on peut conclure que l'année qui vient de s'écouler a été riche en activités et en résultats positifs pour nos services.

